

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

DELIBERATION N° CM_D_2025_026
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM

Séance du 30 septembre 2025 à 20 heures

Convocation 22 septembre du 2025.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, Adjoints.
Cyrille GOTTRI, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISEN & Charles BOUHR

Absents : Mathieu BETTWY, Olivier DAULL, Nathalie WENDLING, Mickael GLATH & Maxime MISCHLER-RIEMER

Procurations :

Maïté STEFFEN donne procuration à Agnès SCHNEIDER
Monique ARTZ donne procuration à Brigitte WINSTEL

Travaux d'aménagement sentier de la Source – attribution des travaux

Point repris de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22 septembre 2025, annulé faute de quorum.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un projet d'aménagement de voirie permettant un meilleur accès à la Source est à l'ordre du jour. Il précise qu'un devis adressé par la société GLATH Jean-Claude TP a été reçu en mairie.

Le Maire demande aux conseillers d'approuver les travaux et de confier le chantier à l'entreprise GLATH Jean-Claude TP pour un montant de 5 490,00 euros ttc.

Il précise qu'un dossier de demande de subvention a été adressée à La CEA qui s'est engagée par courrier daté du 05 décembre 2024, à prendre en charge 60 % du coût des travaux soit une participation à hauteur de 3 294,00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de voirie au sentier de la Source et de confier les travaux à la société GLATH Jean-Claude TP pour un montant de **5 490,00 euros TTC**.
- **CHARGE** le maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du dispositif Fonds de Solidarité Territoriale (FST) et de la région Grand Est.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **9 voix POUR dont 2 Procurations**

Décisions certifiées exactes.

Wittersheim, le 30 septembre 2025.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

